



Sens (27 000 habitants) et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais (58 000 patrimonial majeur du nord de la Bourgogne-Franche-Comté.

Dotées d'un projet de développement ambitieux, basé sur l'attractivité, le service à la population et la qualité de vie, Sens et sa communauté d'agglomération unissent leur force pour répondre aux enjeux de l'administration de demain et répondre de façon efficace aux attentes des citoyens.

Dotées d'une administration mutualisée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, Sens et l'Agglomération recherchent un :

### **Gardien Brigadier ou Brigadier de police Municipale CAT C - Titulaire**

La ville de Sens met en oeuvre un projet ambitieux fixant comme priorité de développer fortement ses actions de proximité au service de tous les Sénonais dans le cadre du rapprochement Police et Population.

Sous l'autorité du chef de service, au sein d'une équipe de 21 agents de police municipale, 3 agents de surveillance de la voie publique, 4 opérateurs de vidéo protection et 2 agents administratifs, vous exercez les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité.

Vous effectuez l'ensemble des missions de police judiciaire et de police administrative dévolues aux agents de police municipale, et plus particulièrement :

#### **Missions principales :**

- Patrouilles véhiculées sur l'ensemble du territoire communal et îlotage ou patrouille VTT dans les différents quartiers.
- Interventions sur les flagrants délits
- Présence de proximité auprès de la population afin de répondre à leurs doléances et/ou les orientant vers les instances compétentes
- Veille au respect des règles de circulation et de stationnement, notamment pour la prise en compte des véhicules en stationnement abusif et leur mise en fourrière
- Prise de contacts et dynamisation du partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (bailleurs, commerçants, associations etc...)
- Sécurisation des espaces communs des immeubles collectifs d'habitation, en partenariat avec les bailleurs sociaux et syndicats de copropriété
- Surveillance ponctuelle aux entrées et aux sorties des écoles, collèges et lycées
- Constatation par procès-verbaux des contraventions, pour lesquelles le policier municipal est compétent, en matière de polices administratives spéciales (débits de boissons, législation relative aux chiens dangereux etc...)
- Travail de coopération avec la Police Nationale, notamment lors d'opérations conjointes
- Surveillance des habitations des administrés absents à leur demande (Opération tranquillité Vacances)
- Présence à la demande, lors d'évènements exceptionnels (festivités, cérémonies, etc...)
- Rédaction des écrits administratifs en lien avec vos missions

#### **Equipements liés au poste :**

- Pistolet semi-automatique 9mm, lacrymogène (400 ml), bâton télescopique ou tonfa, flash-ball, PIE et caméra piéton.
- 5 véhicules et 8 VTT
- plus de 100 caméras avec projet d'extension à très court terme

2 radars et 2 éthylotests

### **Profil recherché :**

- Agent titulaire du grade de Gardien-brigadier ou Brigadier de police municipale
- Expérience significative sur ce même type de poste appréciée
- Bonne connaissances des pouvoirs de police du Maire
- Sens du contact avec la population
- Capacité rédactionnelles et bonne maîtrise de l'outil informatique
- Aptitude à l'écoute, au dialogue, et capacité de discernement
- Sens aigu du service public et travail en équipe
- Titulaire du permis B
- Bonne condition physique

La collectivité met également à votre disposition les équipements suivants : un gilet pare-balles, radio numérique individuelle, casque MO et bouclier.

### **Avantages liés au poste :**

- Séances de sport hebdomadaire dispensées par les agents en poste (boxe anglaise, kick-boxing, jujitsu-kempo)
- **Séances de GTPI** : Self-défense qui répond aux exigences de la légitime défense (formateur, instructeur lockup et police combat) à hauteur de **2 fois par mois**.

### **Horaires du poste : 7h30-17h30/14h30-00h30**

- Les heures supplémentaires sont rémunérées ou récupérées. 17.5 jours de congés annuels (**vacation de 10 heures répartis en 3 jours de travail semaine A et 4 jours de travail semaine B**)

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, prime annuelle versée en deux fois, IAT coeff 8, ISF 20%, NBI 15 pts, tickets restaurant, CNAS et amicale du personnel.

Les candidatures, lettres de motivation + CV, sont à envoyer **dans les meilleurs délais**

Par courrier à Madame Le Maire au 100 rue de la République – 89100 SENS ou

Par mail à [courrier@grand-senonais.fr](mailto:courrier@grand-senonais.fr)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le service au 03 86 95 68 15